

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2011

Date de la convocation : 20/04/2011

Avis affiché le 21/04/2011

Publié dans le journal Sud-ouest le

ORDRE DU JOUR

- 1° **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
- 2° **CONTRIBUTIONS DIRECTES**
- 3° **BUDGETS PRINCIPAL et BUDGETS ANNEXES**
Vote des budgets primitifs
- 4° **MEMOIRE DES COMBATS DE LA POCHE DE LA ROCHELLE**
Projet d'une plaque en bronze
- 5° **INFORMATIONS DIVERSES**
- 6° **QUESTIONS DIVERSES**

Le vingt huit avril deux mille onze à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - M. MARIONNEAU Jean-Claude - Mme BOUTET Martine
M. COLAS Jean-Philippe - Mme BOUCLAUD Anne - M. GASTOU Hugues
Mme MARTIGNON Sandrine - GIRAUDET Christian - M. HENNEQUIN Hervé
M. ROBERGEAU Patrick - Mme SALARDAINE Christelle - M. JARNY Jean-Claude
M. BERNARD Vincent - M. MARTIN Patrick - M. LATAUD Philippe - Mme GAUCHER
Karine

ABSENTS EXCUSES : M. RAYMOND Jean-François (pouvoir à M. Philippe LATAUD) - M. TAMISIER
Frédéric (pouvoir à Mme Karine GAUCHER)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Hugues GASTOU

Conseillers en exercice :	18
Conseillers présents :	16
Conseillers représentés :	2
Absents non représentés :	0
Votants :	18

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1° **SUBVENTIONS COMMUNALES 2011**

Le Conseil Municipal **décide d'allouer** les subventions suivantes et **inscrit** les montants au budget 2011 pour un total de **11 074 €** :

Par **17 voix POUR** ; 1 CONTRE (M. HENNEQUIN)

Conseil Local FCPE	1 420,00 €
club de FOOT	1 500,00 €
Les amis du Livre	1 800,00 €
Amicale de Charron	1 564,00 €
Ecole de Judo	2 000,00 €
lorte Charronnaise	150,00 €
Société Natle Sauvetage en Mer	100,00 €
Prévention Routière	100,00 €
Vélo Club Charente Ouest	200,00 €
Coopérative scolaire	690,00 €
LEVRIERS ET COMPAGNIE	200,00 €
Le Vieux Tape-Cul	300,00 €
Comité des Fêtes	350,00 €

Par **16 voix POUR** ; 1 CONTRE (M.HENNEQUIN) ; 1 ABSTENTION (M. JARNY)

ACCA	200,00 €
------	-----------------

par **16 voix POUR** ; 1 CONTRE (M.HENNEQUIN) ; 1 ABSTENTION (M. GIRAUDET)

Espoir Musical Charronnais	500,00 €
----------------------------	-----------------

Madame BOUTET explique le projet de voyage présenté par madame DAUTHEVILLE (classe CM1) : Il s'agit d'un voyage à Paris de trois jours avec visite du musée du Louvre, du musée Rodin et des jardins de Versailles. Ce projet est estimé 6 604 €. L'association des parents d'élèves participe à hauteur de 690 €.

Madame BOUTET précise que ce voyage ne s'inscrit pas dans le projet d'écoles pour lequel la commune a versé une subvention de 2 000 €. Elle déplore n'avoir eu connaissance de ce projet que tardivement, en janvier.

Elle informe de la proposition de la commission vie scolaire, soit 690 € comme l'association des parents d'élèves.

Madame GAUCHER désapprouve l'attitude de l'enseignante qui a arrêté ce voyage et informé les enfants et les parents de son projet sans connaître le montant de la participation communale et donc de la faisabilité du voyage.

Madame BOUTET souhaite que dorénavant les demandes de subvention des écoles soient présentées en même temps, en début d'année scolaire. Elle précise que la subvention votée par le conseil ne sera versée que si le voyage se réalise effectivement.

Concernant les demandes de subventions en général, monsieur BERNARD estime que certaines associations ont trop.

Monsieur LATAUD souhaite que les demandes soient examinées au vu des bilans financiers et des rapports d'activités.

Le Maire répond que ces documents sont fournis tous les ans par les associations. Il regrette que ce débat n'ait pas eu lieu lors de l'examen des demandes par la commission des finances. Il s'engage à fournir désormais à tous les membres de la commission la copie des documents fournis par les associations à l'appui de leur demande de subvention.

Monsieur HENNEQUIN précise qu'il a voté CONTRE d'une manière générale à toutes les demandes de subvention par souci d'économie compte tenu des difficultés financières que connaît la commune. Il aurait souhaité que les montants votés par le conseil soient revus à la baisse, sans porter atteinte, bien sûr, au fonctionnement des associations.

2° CONTRIBUTIONS DIRECTES 2011

Le Maire présente aux conseillers l'évolution des bases d'imposition et le montant des contributions que la commune percevrait si elle maintenait les taux votés en 2010.

Considérant la perte de bases enregistrée par les services fiscaux suite au départ d'une partie de la population sinistrée de Xynthia,

Considérant que le produit fiscal à taux constant s'élève à **524 670 €**, soit, par rapport à 2010, une **perte de 7 %** représentant un montant de **40 000 €**

Considérant que le montant des allocations compensatrices s'élève à **53 090 €**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **décide** d'augmenter les impôts par **16 voix POUR**, 1 voix CONTRE (M. Christian GIRAUDET) et 1 ABSTENTION (M. Vincent BERNARD)

- **décide** par **14 voix POUR** ; 1 ABSTENTION (M. BERNARD) ; 3 CONTRE (Mme BOUCLAUD, M. COLAS et M. GIRAUDET) que le montant des contributions directes nécessaires à l'équilibre du budget s'élève à **529 938 €** compte tenu du montant des allocations compensatrices allouées à la commune, représentant ainsi une augmentation de **1%**

- **vote** par **15 voix POUR** ; 3 ABSTENTIONS (M. BOISSEAU, Mme SALARDAINE, M. GIRAUDET) **une augmentation proportionnelle des taux** des contributions directes, soit :

- Taxe d'habitation : 9,28 %
- Foncier bâti : 19,73 %
- Foncier non bâti : 62,46 %

Monsieur GIRAUDET est contre une augmentation des impôts au motif que la fiscalité doit rester incitative pour faciliter la venue de nouveaux arrivants, car « nous n'avons pas grand-chose à proposer ». En revanche il met l'accent sur des économies à réaliser pour baisser les dépenses.

Monsieur LATAUD propose d'associer les deux : augmentation des impôts et diminution de certaines dépenses.

Le maire précise que la commission des finances a déjà réfléchi aux dépenses susceptibles d'être diminuées comme celles de l'éclairage public. Néanmoins le budget a été dressé sans perspectives

d'économie, car les bonnes intentions ne suffisent pas. « On ne maîtrise pas tout ». Le maire donne comme exemple le prix du gaz.

Monsieur GIRAUDET maintient qu'il y a toujours moyen de faire des économies.

Monsieur MARTIN est favorable à plus de rigueur et à une augmentation des taux ;

Pour Monsieur HENNEQUIN il est toujours déplaisant d'augmenter les impôts, mais il faut anticiper.

« Le mieux serait de trouver quelque chose de rémunérateur pour la commune ».

Madame BOUCLAUD et Monsieur COLAS expliquent leur vote CONTRE une augmentation de 1% : ils auraient souhaité une augmentation plus importante : 2%.

3° **BUDGET PRIMITIF 2011**

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2011 de la commune qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 386 952 €	1 386 952 €
INVESTISSEMENT	456 518 €	456 518 €
	1 843 470 €	1 843 470 €

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		BP	RECETTES		BP
011	charges caractère général	370 996,00 €	013	atténuation charges	7 000,00 €
012	charges du personnel	686 840,00 €	70	produits des services	95 192,21 €
014	atténuation de produits	17 730,00 €	73	impôts et taxes	570 966,00 €
65	autres charges	88 218,00 €	74	dotations participat	613 492,00 €
66	charges financières	50 356,00 €	75	autres produits	10 500,00 €
67	charges exceptionnelles	96 100,00 €	76	produits financiers	
042	opérations d'ordre		77	produits exceptionnels	24 103,00 €
		1 310 240,00 €	042	opérations d'ordre	
023	virement pour investis	76 712,00 €			1 321 253,21 €
		1 386 952,00 €	002	excédent reporté	65 698,79 €
					1 386 952,00 €

INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT 2011		DEPENSES	RECETTES		
RESTES A REALISER			RESTES A REALISER		
2112	rue des Courlis	2 200,00 €	1323	Dept piste cyclable	21 908,00 €
21534	éclairage public	5 000,00 €	001	Excédent invest 2010	37 602,97 €
2183	ordinateur	1 825,00 €	1068	excédent capitalisé	84 232,03 €
2184	meublier écoles et mairie	4 500,00 €			
2188	matériels écoles, atelier, voirie	8 700,00 €			
2313	trx garderie et judo	16 809,00 €			
2315	piste cyclable, aire de jeux, réseaux	104 709,00 €			
		143 743,00 €			143 743,00 €
1641	remboursement emprunts	5 866,00 €	021	autofinancement	76 712,00 €
1641	remboursement emprunts	72 000,00 €	10222	FCTVA	36 000,00 €
1643	remboursement emprunts	7 500,00 €	10223	TLE	10 000,00 €
1687	remboursement emprunts	31 251,00 €	1641	emprunt	60 000,00 €
ACQUISITION					
205	Mairie logiciel	850,00 €			
	barrières école	1 722,00 €			
2182	Atelier véhicule	13 200,00 €			
2188	Atelier panneaux	3 000,00 €			
TERRAIN DE FOOT					
2315	remise en état	136 333,00 €			
			1323	subvention Département	10 000,00 €
			1325	subv association Maires	25 000,00 €
			1322	subvention Région	70 000,00 €
			1328	subvention FFF	15 000,00 €

2315	traçage du terrain	700,00 €			
CIMETIERE					
2031	plan des concessions	5 957,00 €			
2116	acquisition terrain	2 499,00 €			
AIRE DE JEUX ENFANTS					
			1323	subvention Dépt	4 000,00 €
			1321	Fds parlementaires	5 000,00 €
AIRE DE JEUX ADOS					
			1325	subv association Maires	440,00 €
2315	buts basket, installation et traçage du terrain	3 505,00 €	1323	subvention Département	623,00 €
BATIMENTS					
2313	cantine électricité	784,00 €			
2313	école maternelle alarme	7 381,00 €			
2313	Ecole réseau informatique	587,00 €			
2313	Ecoles électricité	9 178,00 €			
2313	Ecole revêtement sol	3 289,00 €			
2313	salle de Judo électricité	2 053,00 €			
2313	garderie électricité	2 398,00 €			
2313	bibliothèque électricité	522,00 €			
2313	Ecole maternelle volet	2 200,00 €			
		456 518,00 €			456 518,00 €

A l'occasion du vote du budget, le Maire explique les postes des dépenses qui devraient baisser :

- **L'éclairage public** : il propose qu'il soit éteint entre 23 heures et 6 heures du matin, comme auparavant. Cela devrait entraîner une baisse de 4 500 €.

Concernant les zones de solidarité, il ne faut pas agir prématurément en enlevant tous les lampadaires. Ne peut-on pas enlever dans un premier temps que les ampoules ? Monsieur MARIONNEAU doit se renseigner auprès du SDEER.

Monsieur LATAUD évoque le problème de sécurité.

Monsieur GIRAUDET répond que les études dont il a eu connaissance à ce sujet ne démontrent pas de cause à effet entre éclairage public et délinquance. En revanche, en matière d'environnement la baisse de l'éclairage public est positive.

A ce propos le Maire répond que des recommandations sont faites aux lotisseurs pour qu'ils proposent des éclairages peu gourmands en énergie.

- **Le nettoyage des vitres** : jusqu'à présent cette mission est confiée à une entreprise privée qui intervient à la Maison des Associations, la salle des fêtes et les écoles. Le maire a demandé, pour cette année, que le contrat soit réduit de moitié. C'est un agent communal qui sera chargé de cette mission pour le deuxième semestre.

Monsieur GIRAUDET propose de **supprimer l'indemnité de conseils au Trésorier**. Il invoque le motif suivant : cette indemnité s'explique lorsque le Trésorier fait le budget communal à la demande du maire. Comme ce n'est pas le cas à Charron, cette indemnité ne se justifie pas.

Les conseillers votent à l'unanimité POUR la suppression de l'indemnité de conseils au Trésorier.

4° **POTEAUX DE BASKET**

Considérant la destruction des poteaux de basket lors de la tempête Xynthia,

Considérant la nécessité de les remplacer,

Considérant les subventions allouées par le Département et l'Association des Maires dans le cadre des biens sinistrés non assurables,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **accepte** le remplacement des poteaux de basket dont le montant est estimé à **2 931 € HT**, soit 3 505 € TTC

- **inscrit** cette dépense au budget primitif de la commune

- **demande** une subvention auprès du Conseil Général et de l'Association des Maires

5° **ECOLES – GROSSES REPARATIONS 2011**

Considérant l'absence d'alarme à l'école maternelle,

Considérant les observations de non-conformité des installations électriques aux écoles,

Considérant la nécessité de sécuriser le groupe scolaire et de prévenir tout accident,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **accepte** les travaux de remise aux normes des installations électriques des écoles dont le coût est estimé à 9 178 € TTC,
- **accepte** l'installation d'une alarme à l'école maternelle dont le coût est estimé à 7 381 € TTC,
- **inscrit** ces dépenses au budget primitif de la commune, soit **16 559 € TTC** (13 846 € HT),
- **sollicite** une subvention auprès du Conseil Général, soit **4 154 €** (30 % du HT),
- **sollicite** une subvention auprès de la Préfecture, soit **3 738 €** (27 % du HT).

6° **BUDGET ANNEXE DU PORT : BUDGET PRIMITIF 2011**

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** à l'unanimité le budget primitif 2011 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	90 881 €	90 881 €
INVESTISSEMENT	206 727 €	206 727 €
	297 608 €	297 608 €

Détail :

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES			2011	RECETTES		2011
6061	eau, électricité		2 400,00 €	706	taxe sur nbre de points	32 000,00 €
6063	fournitures entretien		2 622,00 €	7083	taxe occupation DPM	4 900,00 €
6066	carburant		700,00 €	7085	taxe mouillage	24 000,44 €
6132	redevance domaniale		1 002,00 €	002	excédent antérieur	16 860,56 €
6152	trx entretien		3 600,00 €			
61551	entretien tracteur		3 800,00 €			
61558	enlèvement déchets		8 000,00 €			
61558	coffrets électrique					
61558	2 escaliers + 1 structure p/coffret elec		3 000,00 €			
6184	formation permis bateau		361,00 €			
66111	intérêts		580,00 €			
66111	intérêts		100,00 €			
666	perte de change		450,00 €			
673	titres annulés					
6288	dragage 2011		32 800,00 €	758	part dragage 2011	13 120,00 €
617	participation étude plan de dragage		1 500,00 €			
6288	évacuation épaves		6 000,00 €			
023	virement pour investissement		23 966,00 €			
			90 881,00 €			90 881,00 €

INVESTISSEMENT		DEPENSES	
DEPENSES		Restes à réaliser	BP
23152	dragage 2010	31 812,00 €	- €
20322	étude Corps de Garde	9 160,00 €	
20324	étude sédiments	2 132,00 €	
	étude projet plaisance		4 900,00 €
1641	emprunt		3 640,00 €
1643	emprunt		2 000,00 €
001	déficit reporté		22 583,17 €
	Trx zone stationnement		130 499,83 €
		43 104,00 €	163 623,00 €
		206 727,00 €	

INVESTISSEMENT		RECETTES	
RECETTES		restes à réaliser	BP
021	virement du fonction		23 966,00 €
1068	affectation résultat		54 120,17 €
13131	subv étude Pavé	4 800,00 €	
13134	subv Dépt sédiments	1 366,00 €	
1312	Subv Région études sédiments	5 401,00 €	
1311	Subv Europe		91 350,00 €
13133	subv dragage 2010 (40 %)		12 723,83 €
1641	emprunt		13 000,00 €
		11 567,00 €	195 160,00 €
		206 727,00 €	

La dépense de remise en état du parking du Pavé est inscrite au budget. Néanmoins les conseillers demandent que les professionnels soient réunis pour savoir sur quelle superficie ces travaux sont vraiment nécessaires.

7° PROJET PLAISANCE – ENLEVEMENT DES EPAVES DANS LES FAUX TOUR

Considérant le projet de développer la plaisance dans les Faux-Tours (Corps de Garde)

Considérant l'avis favorable du Conseil Portuaire en date du 30/03/2011 sur le projet d'enlever les épaves situées dans les Faux-Tours,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **accepte** l'enlèvement des épaves dont le coût est estimé à **6 000 € HT**
- **inscrit** cette dépense au budget annexe du Port année 2011,
- **demande** une subvention auprès du Conseil Général.

Monsieur BERNARD recommande d'être vigilant sur les travaux d'enlèvement. Tout doit être retiré de l'eau. Il ne doit rien rester.

8° PROJET PLAISANCE – ETUDE

Considérant le projet de développer la plaisance dans les Faux-Tours (Corps de Garde),

Considérant l'avis favorable du Conseil Portuaire en date du 30/03/2011,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **accepte** de faire réaliser une étude portant sur des mouillages dans les Faux-Tours, dans le cadre des procédures règlementaires au titre de Natura 2000,
- **inscrit** la dépense estimée à **4 900 € HT** au budget annexe du Port année 2011,
- **demande** une subvention auprès du Conseil Général, du Pays d'Aunis et de la Région.

9° BUDGET ANNEXE TERRAIN A PIEUX : BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil Municipal, après délibération, **adopte** par **16 voix POUR** ; 2 ABSTENTIONS (M. Philippe LATAUD et M. Jean-François RAYMOND) le budget primitif 2011 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	72 153 €	72 153 €
INVESTISSEMENT	148 000 €	148 000 €
	220 153 €	220 153 €

Détail :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		BP	RECETTES		BP
6152	entretien biens immobiliers	27 753,00 €	002	excédent antérieur	61 152,69 €
023	virement à l'investissement	44 400,00 €	7083	locations	11 000,31 €
		72 153,00 €			72 153,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		BP	RECETTES		BP
réfection		148 000,00 €	021	autofinancement	44 400,00 €
				subvention 70%	103 600,00 €
		148 000,00 €			148 000,00 €

La dépense de remise en état du terrain à pieux est mise au budget, néanmoins les conseillers demandent que les utilisateurs soient réunis pour savoir s'ils considèrent les travaux comme vraiment nécessaires.

10° BUDGET ANNEXE ZONE d'ACTIVITES DU PORT : BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget primitif 2011 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 845 €	9 845 €
INVESTISSEMENT	12 149 €	12 149 €
	21 994 €	21 994 €

Détails :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		BP	RECETTES		BP
6152	entretien biens immobiliers	1 972,53 €	002	excédent antérieur	1 594,42 €
63512	taxes foncières	550,00 €	752	revenus immeubles	7 700,58 €
66111	remb emprunts	1 085,00 €	758	produits divers	550,00 €
023	virement investissement	6 237,47 €			
		9 845,00 €			9 845,00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		BP	RECETTES		BP
001	déficit antérieur	5 911,53 €	021	virement fonctionn	6 237,47 €
16	remboursement emprunts	6 237,47 €	1068	affectation résultat	5 911,53 €
		12 149,00 €			12 149,00 €

11° BUDGET ANNEXE ZONE CONCHYLICOLE : BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte par 17 voix POUR ; 1 ABSTENTION (M. Vincent BERNARD) le budget primitif 2011 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 381 €	13 381 €
INVESTISSEMENT	10 234 €	10 234 €
	23 615 €	23 615 €

Détail :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		2011	RECETTES		2011
66111	remb emprunt	396,25 €		subv budget principal	13 381,00 €
002	déficit	2 750,75 €			
023	virement p/investissement	10 234,00 €			
		13 381,00 €			13 381,00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		2011	RECETTES		2011
001	déficit antérieur	9 122,38 €	021	virement du fonct	10 234,00 €
1641	remb. emprunt	1 111,62 €			
		10 234,00 €			10 234,00 €

12° **MEMOIRE DES COMBATS DE LA POCHE DE LA ROCHELLE**

Considérant le courrier de l'Office National des Anciens Combattants parvenu en Mairie le 30/03/2011 qui propose la fourniture d'une plaque en bronze à apposer sur la façade de la Mairie en mémoire des combats de la poche de La Rochelle 1944/1945,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **accepte** que cette plaque commémorative des combats de la poche de La Rochelle soit apposée sur la façade de la Mairie,
- **prend** note que cette fourniture est gratuite.

Monsieur GIRAUDET rappelle que ces combats sont encore dans bien des mémoires des familles.
« C'est bien d'immortaliser ces événements pour ne rien oublier ».

13° **INFORMATIONS DIVERSES**

DEFIBRILATEUR : le SDIS de la Charente-Maritime donne un défibrillateur à la commune.

LOTISSEMENT « LES HAUTS DU CHATEAU » : le lotisseur met en place un parcours santé à vélo dans la partie espace vert du lotissement.

COURSE CYCLISTE DU 1er MAI : départ devant la salle des fêtes. Le circuit est le suivant :
rue des Maurines – rue du Moulin – rue du Château – D 105 – rue du 19mars 1962.

Les cyclistes doivent effectuer une vingtaine de tours.

A l'issue de cette épreuve la commune offre une collation aux participants et une coupe au vainqueur.

CEREMONIE DU 08 MAI 1945 : rendez-vous à 11 heures au monument aux morts. Un vin d'honneur est servi à la Mairie à l'issue de la cérémonie.

14° **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur GIRAUDET demande comment doit-on interpréter le fait que l'agriculteur ait semé en lieu et place de la future zone commerciale.

Le Maire répond que la CDC a donné son accord dans la mesure où les travaux d'aménagement ne commenceront pas avant la récolte.

Monsieur GIRAUDET demande si un rapport a été fait suite aux fouilles archéologiques.

Le Maire répond qu'il n'a pas eu connaissance de ce rapport.

Madame GAUCHER aimerait avoir connaissance du plan plus précis de la zone de commerces que celui publié dans le Charron Info. De même elle aimerait connaître la liste des commerçants qui s'y installeront.

Le Maire répond que les commerçants ne pourront décider leur implantation dans la zone de commerces que lorsqu'ils connaîtront le coût de leur investissement. Actuellement seul un schéma d'aménagement de la zone avec ses voies de circulation et ses stationnements a été dessiné. La prochaine étape devrait être une proposition chiffrée.

Le CDC organise une nouvelle réunion le 04 mai.

Monsieur BERNARD fait part de son insatisfaction de voir qu'il reste encore des poteaux de la clôture cassée du foot. Il souhaite qu'ils soient enlevés.

Le Maire répond qu'en effet il convient de remédier à cet état. De même en ce qui concerne le terrain de tennis il devra être nettoyé et le grillage installé.

FIN DE LA SEANCE : 22 H 40

La parole est donnée au public.

Monsieur ANNEREAU fait remarquer qu'aucun élu n'était présent à l'assemblée générale de « Reconstruire Charron ».

Le Maire répond qu'il n'a eu connaissance de cette réunion que deux jours avant la date par monsieur DEMAEGDT. Aucune invitation officielle n'a été faite par l'association.

Toutefois, le Maire tient à rassurer monsieur ANNEREAU : il a eu un long entretien avec monsieur DEMAEGDT. Il a répondu à toutes ses interrogations. D'ailleurs, le Maire tient à souligner qu'il s'est montré bien plus optimiste sur l'avenir de Charron que son interlocuteur.

Monsieur FILLONNEAU demande quand sera engagée la révision du POS, car il serait intéressant de réserver l'emplacement d'une zone artisanale à proximité de la route départementale de contournement de Bourg Chapon.

Le Maire répond que la révision du POS est subordonnée au Plan de Prévention des Risques Naturels.